

BULLETIN D'ADHESION au SMPS-CGT

Syndicat des Moniteurs de plongée salariés - CGT



à retourner à : **Ferc - SMPS-CGT**, 263 rue de Paris, **case544**, 93515 MONTREUIL cedex,

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse

N° Rue :

Code Postal

Commune

Tel fixe

Portable

Mel :

Diplôme Professionnel:

Employeur (s) :

Fonction : Temps plein Temps partiel

recherche d'emploi retraité

Type de contrat : CDD CDI Autres (préciser)

J'adhère au SMPS - CGT.

Je m'associe à l'action collective, seule manifestation de la solidarité et de la défense des intérêts de tous les salariés

A _____ le _____ Signature _____

Montant des cotisations :

Chaque syndiqué cotise proportionnellement à ses revenus, la cotisation est fixée à 1% des revenus. Votre cotisation syndicale annuelle ouvre droit à une **réduction d'impôt sur le revenu de 66%**. Pour les salariés **non imposés**, ces 66% sont reversés sous forme de crédit d'impôt et si vous le demandez, pour la première année la cotisation annuelle est limitée à 50€.

Cotisations pour les moniteurs saisonniers

50 € pour les moniteurs en CDD de durée inférieure ou égale à 5 mois, pour les moniteurs en recherche d'emploi et les retraités ;

1% des revenus pour les contrats de durée supérieure à 6 mois ;

Vous pouvez régler par chèque à l'ordre du FERC-CGT-Secteur associatif Ferc-CGT-associatif

prélèvement automatique

Dans ce cas : tous les mois tous les deux mois tous les trois mois
A la date du (entre le 1^{er} et le 10) :